



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne



Conservatoire
à rayonnement régional
Xavier Darasse
Toulouse

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM)

LIVRET D'INFORMATION

Ce document est susceptible d'évoluer, merci de prendre connaissance de la version mise à jour
sur le site internet du CRR

PRÉSENTATION

Les Classes à Horaires Aménagés sont organisées dans le cadre d'un partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de Toulouse et la Direction Académique de l'Éducation nationale.

L'aménagement horaire en Musique est possible du CE1 à la Terminale.

Ce cursus permet aux élèves de conjuguer les études générales et les études artistiques qui sont, pour la majorité, intégrées à la journée scolaire ; il est à noter que, selon les spécialités et les niveaux, certains cours peuvent avoir lieu en dehors du temps scolaire.

Outre l'apport artistique et créatif lié à un tel parcours, cette formation développe l'exigence, l'engagement, la rigueur et permet d'acquérir de grandes capacités d'écoute et d'autonomie.

La dérogation de secteur est accordée de droit aux élèves admis en Classes à Horaires Aménagés, sous réserve de démarches spécifiques des familles auprès de la Direction Académique de l'Éducation Nationale (renseignements auprès de l'établissement d'origine de l'élève).

Ces élèves sont exonérés de frais de scolarité. Seuls les frais de dossier sont perçus chaque année et, le cas échéant, l'accès aux studios et salles de travail personnel ainsi que les droits de location, si un instrument est mis à la disposition de l'élève.

« Les classes à horaires aménagés musicales offrent à des élèves motivés par les activités musicales (instrumentales ou vocales) la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Cette formation spécifique vise à développer des capacités musicales affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément au schéma d'orientation pédagogique publié par le ministère de la culture. »

*Circulaire N° 2002-265, du 2 août 2002
B.O. n°31 du 29 août 2002*

ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES

Conservatoire à Rayonnement Régional de Toulouse
17 rue Larrey
31000 Toulouse

Contact : 05 61 22 28 61 / corr.ha@mairie-toulouse.fr

| Enseignement général | Établissement scolaire | Filière instrument | Filière voix | |
|----------------------|--|--------------------|--------------|---|
| Écoles élémentaires | Ecole élémentaire Lakanal 7 place de la Daurade 31000 Toulouse 05 61 21 43 39 ce.0312292y@ac-toulouse.fr | CE1 | x | |
| | | CE2 | x | |
| | | CM1 | x | |
| | | CM2 | x | |
| | École élémentaire Ranguetil 6 rue Claude Forbin 31400 Toulouse 05 61 52 35 07 ce.0312177y@ac-toulouse.fr | CE1 | | x |
| | | CE2 | | x |
| | | CM1 | | x |
| | | CM2 | | x |
| Collège | Collège Michelet Annexe 17 rue Larrey 31000 Toulouse 05 61 21 99 71 710311631E@ac-toulouse.fr | 6 ^{ème} | x | x |
| | | 5 ^{ème} | x | x |
| | | 4 ^{ème} | x | x |
| | | 3 ^{ème} | x | x |
| Lycée | Lycée Saint-Sernin 3 place Saint-Sernin 31000 Toulouse 05 34 44 11 80 contact.stsernin@ac-toulouse.fr | 2 ^{nde} | x | |
| | | 1 ^{ère} | x | |
| | | Term. | x | |

CHAM PRIMAIRE

Du CE1 au CM2, deux orientations sont proposées : la filière instrument et la filière voix.

Filière Instrument – École Lakanal

CURSUS

La filière instrument s'organise sur 3 après-midis (lundi, mardi et vendredi), à raison de 5h de présence sur site dont 4h30 hebdomadaires d'enseignement instrumental, de formation musicale et de chant choral.

À partir du CM1 obligatoirement, ou du CE2 en fonction des effectifs, les élèves pratiquant un instrument à cordes (violon, alto, violoncelle) participent à une pratique collective instrumentale à la place du chant choral.

L'enseignement général est dispensé à l'École Élémentaire Lakanal, située place de la Daurade.

L'enseignement artistique est dispensé dans les locaux du Conservatoire.

Les différents déplacements sont encadrés.

| | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 |
|---|--------|--------|--------|--------|
| Enseignement instrumental Cours en binôme | 2x1h | 2x1h | 2x1h | 2x1h |
| Formation Musicale | 2x0h45 | 2x0h45 | 2x0h45 | 2x0h45 |
| Chant choral ou Pratique collective instrumentale | 1h | 1h | 1h | 1h |

MODALITÉS D'INSCRIPTION, DE RECRUTEMENT ET D'ADMISSION

➤ Inscriptions

Les candidatures s'effectuent en ligne via le site du Conservatoire, à compter de mi-janvier pour l'année scolaire à venir.

Il est nécessaire de fournir le bulletin scolaire du premier semestre ou des deux premiers trimestres de l'année en cours :

- soit par courrier postal : École élémentaire Lakanal – recrutement HA
17 place de la Daurade – 31000 Toulouse

- soit par courrier électronique : ce.0312292y@ac-toulouse.fr

➤ Recrutement

Entrée en CE1

Le Conservatoire organise des tests permettant d'évaluer les aptitudes et la motivation des candidats, à partir d'exercices rythmiques, mélodiques et vocaux.

Ces tests ne nécessitent aucune connaissance musicale.

Les candidats sont invités à une séance préparatoire.

Les convocations sont adressées par courrier électronique.

Tout candidat absent le jour des tests sera considéré comme démissionnaire.

Après l'annonce des résultats, les candidats retenus sont invités à choisir deux instruments par ordre de préférence. Dès le mois de juin, les enfants sont testés sur leurs aptitudes à pratiquer l'instrument de leur premier choix. En cas d'avis défavorable, ils seront testés pour l'instrument de leur second choix. Dans le cas d'un nouvel avis défavorable, une autre orientation instrumentale est proposée à l'enfant.

Entrée en CE2, CM1, CM2

Le Conservatoire organise un concours d'entrée comprenant des épreuves de Formation Musicale et des épreuves instrumentales.

Épreuves de Formation Musicale

Des connaissances techniques sont exigées. Les candidats sont convoqués à des épreuves spécifiques correspondant au niveau requis selon la classe scolaire dans laquelle ils postulent.

Les candidats déjà élèves en Formation Musicale au CRR de Toulouse, peuvent être dispensés des tests si le niveau requis pour la classe scolaire est justifié et sur avis favorable de l'équipe pédagogique.

Épreuves instrumentales

Tous les candidats, y compris les élèves déjà scolarisés au Conservatoire, doivent présenter un programme imposé correspondant au niveau requis selon la classe scolaire dans laquelle ils postulent. Pour prendre connaissance de toutes les informations utiles, merci de bien vouloir consulter la rubrique « Inscriptions Classes à Horaires Aménagés »

➤ Admission

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant les établissements partenaires et placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie ou de son représentant. Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés au Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

Aucun résultat n'est communiqué par le Conservatoire.

Le résultat définitif est communiqué aux familles par l'Éducation Nationale.

Dans le cas de candidatures multiples, la commission d'admission détermine la discipline dans laquelle le candidat est admis. Cette décision est irrévocable.

Filière Voix – École Ranguel

CURSUS

La qualité vocale de votre enfant a été repérée. Il est donc susceptible d'être intéressé pour suivre cette scolarité.

En effet, les Classes à Horaires Aménagés de l'École Élémentaire Ranguel développent une intense activité autour du chant choral.

Elles permettent de recevoir dans le cadre de la journée scolaire, un enseignement général et un enseignement musical dispensé par des professeurs du Conservatoire.

La totalité des cours se déroule à l'École Ranguel : cours hebdomadaires répartis sur 3 demi-journées (lundi, mardi et vendredi).

Le dispositif prévoit des cours de chant choral, de technique vocale et de formation musicale.

| | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 |
|--------------------|------|------|------|------|
| Chant choral | 2x1h | 2x1h | 2x1h | 2x1h |
| Technique vocale | | | 0h15 | 0h15 |
| Formation Musicale | 1h | 1h | 1h | 1h |

MODALITÉS D'INSCRIPTION, DE RECRUTEMENT ET D'ADMISSION

➤ Inscriptions

Un document spécifique « Déclaration d'intention » est téléchargeable dans la rubrique « Inscriptions »

➤ Recrutement

Quelle que soit la classe dans laquelle le candidat postule, le Conservatoire organise des tests permettant d'évaluer la motivation et les capacités vocales des candidats : imitation, mémorisation, intonation, qualité du timbre, tessiture.

Aucune connaissance musicale n'est exigée.

Les candidats sont invités à une séance préparatoire aux tests.

Les convocations sont adressées par courrier électronique.

Tout candidat absent le jour des tests sera considéré comme démissionnaire.

➤ Admission

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant les établissements partenaires et placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie ou de son représentant.

Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés au Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

Aucun résultat n'est communiqué par le Conservatoire.

Le résultat définitif est communiqué aux familles par l'Éducation Nationale.

Dans le cas de candidatures multiples, la commission d'admission détermine la discipline dans laquelle le candidat est admis. Cette décision est irrévocable.

CHAM COLLÈGE

CURSUS

À partir de la 6^{ème}, les élèves peuvent disposer d'un aménagement horaire à dominante instrumentale ou vocale (Maîtrise).

En instrument, les admissions sont possibles sur concours de la 6^{ème} à la 3^{ème}, en fonction des places disponibles et du niveau requis.

Le recrutement en Maîtrise n'est possible que sur concours pour une entrée en 6^{ème} ou en 5^{ème}.

Les locaux de l'Annexe du Collège Michelet sont situés dans l'enceinte du Conservatoire – site Larrey, où sont dispensés l'enseignement général et l'enseignement artistique.

Les cours assurés par le Conservatoire sont répartis sur toute la semaine y compris le samedi.

En fonction des niveaux et des effectifs, certains cours peuvent avoir lieu en dehors du temps scolaire.

Le collège Michelet ne dispose pas d'internat.

L'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire (APEC) peut apporter une aide dans la recherche d'une famille d'accueil : apec.crr.toulouse@gmail.com

Filière Instrument

L'enseignement au Conservatoire comprend la pratique individuelle instrumentale, la formation musicale et une pratique collective (chant choral ou orchestre).

| | 6 ^{ème} | 5 ^{ème} | 4 ^{ème} | 3 ^{ème} |
|---------------------------------|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Enseignement instrumental | 1h | 1h | 1h | 1h |
| Formation Musicale | 1h30 ou 2h en fonction des niveaux | | | |
| Chant choral ou Orchestre | 1h | 1h | 1h | 1h |
| | 1h30 | 1h30 | 1h30 | 1h30 |

Filière Voix (Maîtrise)

L'enseignement au Conservatoire comprend le chant choral, la technique vocale et la formation musicale.

| | 6 ^{ème} | 5 ^{ème} | 4 ^{ème} | 3 ^{ème} |
|--------------------|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Chant choral | 5h15 | 5h15 | 5h15 | 5h15 |
| Technique vocale | 0h30 | 0h30 | 0h30 | 0h30 |
| Formation Musicale | 1h30 ou 2h en fonction des niveaux | | | |

MODALITÉS D'INSCRIPTION, DE RECRUTEMENT ET D'ADMISSION

➤ Inscriptions

Les candidatures doivent s'effectuer parallèlement auprès des deux établissements partenaires comme suit :

- 1- inscription auprès du [Collège Michelet](#)
- 2- inscription en ligne via le site du Conservatoire, à compter de mi-janvier pour l'année scolaire en cours

➤ Recrutement

Pour la filière instrumentale, le Conservatoire organise un concours d'entrée comprenant :

- des épreuves de Formation Musicale
- des épreuves instrumentales

Pour l'entrée à la Maîtrise, le Conservatoire organise un concours d'entrée comprenant :

- des épreuves de Formation Musicale
- des épreuves vocales spécifiques

Les convocations sont adressées par courrier électronique.

Tout candidat absent le jour des tests sera considéré comme démissionnaire.

Épreuves de Formation Musicale

Des connaissances techniques sont exigées.

Les épreuves comportent des tests écrits et oraux.

Pour chaque classe, un niveau minimum de Formation Musicale est requis :

| | |
|----------------------------|---|
| Entrée en 6 ^{ème} | 1 ^{er} Cycle 4 ^{ème} année |
| Entrée en 5 ^{ème} | 2 ^{ème} Cycle 1 ^{ère} année |
| Entrée en 4 ^{ème} | 2 ^{ème} Cycle 2 ^{ème} année |
| Entrée en 3 ^{ème} | 2 ^{ème} Cycle 3 ^{ème} année |

Les candidats déjà élèves en Formation Musicale au CRR de Toulouse, peuvent être dispensés des tests si le niveau requis pour la classe scolaire est justifié et sur avis favorable de l'équipe pédagogique.

Épreuves instrumentales

Tous les candidats, y compris les élèves déjà scolarisés au Conservatoire, doivent présenter un programme imposé correspondant au niveau requis selon la classe scolaire dans laquelle ils postulent. Pour prendre connaissance de toutes les informations utiles, merci de bien vouloir consulter la rubrique « Inscriptions Classes à Horaires Aménagés »

Épreuves spécifiques pour la Maîtrise

Rappel : le recrutement en Maîtrise n'est possible que pour une entrée en 6^{ème} ou en 5^{ème}.

Quelle que soit la classe dans laquelle le candidat postule (6^{ème} ou 5^{ème}), il devra présenter une pièce au choix. À titre indicatif, une liste de pièces est communiquée dans la rubrique « Inscriptions Classes à Horaires Aménagés ».

Pour être accompagné au piano, la partition doit être fournie le jour des tests.

➤ Admission

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant les établissements partenaires et placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie ou de son représentant. Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés au Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

Aucun résultat n'est communiqué par le Conservatoire.

Le résultat définitif est communiqué aux familles par l'Éducation Nationale.

Dans le cas de candidatures multiples, la commission d'admission détermine la discipline dans laquelle le candidat est admis. Cette décision est irrévocable.

FILIÈRE S2TMD LYCÉE

CURSUS

La filière S2TMD (Sciences et Techniques Théâtre Musique et Danse) s'adresse à des élèves motivés possédant des compétences artistiques avérées dont le niveau est vérifié lors de tests spécifiques.

Cette filière se décline en deux phases :

- une seconde générale offrant un enseignement optionnel « culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre »
- un cycle terminal : 1^{ère} et terminale S2TMD menant à un baccalauréat technologique

L'ensemble des enseignements dispensés en cycle terminal vise à garantir à chaque élève une formation lui permettant d'envisager une diversité d'orientations dans l'enseignement supérieur artistique (Conservatoires supérieurs français ou étrangers, Pôles supérieurs, Universités) et ouvre aux métiers du spectacle vivant.

Les élèves admis en 2^{nde} option TMD ont pour vocation de poursuivre leur scolarité en 1^{ère} S2TMD : toutefois, à l'issue de cette classe de 2^{nde}, les élèves, après avis des équipes pédagogiques, intègrent la 1^{ère} S2TMD ou sont réorientés dans une autre filière ; ils peuvent aussi demander une orientation vers un autre baccalauréat général ou technologique.

La 1^{ère} S2TMD est accessible sur tests d'entrée et dans la limite des places disponibles, aux candidats n'ayant pas suivi la 2^{nde} option TMD.

Les élèves bénéficient d'aménagements horaires.

Les cours assurés par le Conservatoire (volume horaire variable en fonction du niveau) sont répartis sur toute la semaine y compris le samedi.

Si nécessaire, le lycée Saint-Sernin dispose d'un internat pour filles et garçons fermé du vendredi soir au lundi matin.

En raison de cours dispensés au CRR le samedi et de spectacles ponctuels qui peuvent être programmés le week-end, il est nécessaire de prévoir une solution d'hébergement dans une famille d'accueil identifiée pour l'année scolaire.

Pour plus d'informations, merci de bien vouloir contacter l'administration du lycée.

L'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire (APEC) peut apporter une aide dans la recherche d'une famille d'accueil : apec.crr.toulouse@gmail.com

MODALITÉS D'INSCRIPTION, DE RECRUTEMENT ET D'ADMISSION

➤ Inscriptions

Les candidatures s'effectuent en ligne via le site du Conservatoire, à compter de mi-janvier pour l'année scolaire à venir.

Les candidats doivent faire parvenir les bulletins scolaires des deux premiers trimestres ou du premier semestre de l'année en cours, au Lycée Saint-Sernin par courrier électronique :

sec1.0310041b@ac-toulouse.fr

➤ Recrutement

Le Conservatoire organise un concours d'entrée comprenant des épreuves de Formation Musicale et des épreuves instrumentales.

Les convocations sont adressées par courrier électronique.

Tout candidat absent le jour des tests sera considéré comme démissionnaire.

Épreuves de Formation Musicale

Les tests comportent des épreuves écrites et des épreuves orales.

À titre indicatif :

Pour une entrée en 2nde, le niveau attendu est celui d'une fin de 2^{ème} Cycle.

Pour une entrée en 1^{ère}, le niveau attendu est celui d'une entrée en 3^{ème} Cycle.

Les candidats déjà élèves en Formation Musicale au CRR de Toulouse, peuvent être dispensés des tests si le niveau requis pour la classe scolaire est justifié et sur avis favorable de l'équipe pédagogique.

Épreuves instrumentales

Les candidats doivent présenter un programme imposé correspondant au niveau requis selon la discipline et la classe scolaire dans laquelle ils postulent. Pour prendre connaissance de toutes les informations utiles, merci de bien vouloir consulter la rubrique « Inscriptions Classes à Horaires Aménagés »

Les candidats déjà élèves au CRR de Toulouse, peuvent être dispensés des tests si le niveau requis pour la discipline et la classe scolaire est justifié et sur avis favorable de l'équipe pédagogique.

➤ Admission

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant les établissements partenaires et placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie ou de son représentant. Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés au Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

L'admission définitive n'est prononcée qu'après l'avis favorable du conseil de classe du collège au troisième trimestre ou au second semestre.

Aucun résultat n'est communiqué par le Conservatoire.

Le résultat définitif est communiqué aux familles par l'Éducation Nationale.

Dans le cas de candidatures multiples, la commission d'admission détermine la discipline dans laquelle le candidat est admis. Cette décision est irrévocable.